

RÉSUMÉ

**COLLOQUE SUR LA SÉLECTION
VÉGÉTALE POUR L'AVENIR**

**SÉMINAIRE SUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE:
LES AVANTAGES D'UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ**

**COLLOQUE SUR LES AVANTAGES
DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
POUR LES AGRICULTEURS ET LES PRODUCTEURS**



Avant-propos du Secrétaire général



La présente trilogie offre un aperçu exhaustif de la manière dont le système UPOV de protection des obtentions végétales peut servir les intérêts de la société. L'agriculture doit relever des défis considérables afin de garantir une sécurité alimentaire durable dans un contexte d'augmentation de la population et de changement climatique. Le Colloque sur la sélection végétale pour l'avenir a permis de rappeler que le progrès scientifique a toujours joué un rôle fondamental dans la satisfaction des besoins de la société et a clairement démontré qu'il est indispensable d'accélérer le progrès scientifique pour que l'agriculture puisse répondre à nos besoins dans l'avenir.

Tout porte à croire que les obtenteurs mettent rapidement en application les avancées scientifiques les plus récentes dans le cadre de leur travail. Le Séminaire sur la protection des obtentions végétales et le transfert de technologie a mis en évidence le rôle fondamental que joue la protection des obtentions végétales dans la promotion de l'investissement dans la recherche en matière de sélection végétale et, tout aussi important, dans l'appui apporté à l'investissement grâce à la mise à la disposition des agriculteurs de la technologie obtenue sous la forme d'obtentions végétales adaptées à leurs besoins et à ceux des consommateurs. L'importance du transfert de technologie dans les secteurs tant public que privé a été soulignée, assortie d'exemples visant à illustrer comment le système UPOV a permis à ces secteurs de collaborer efficacement. La dernière manifestation de la trilogie, le Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs, a mis l'accent sur le fait que la protection des obtentions végétales donne aux agriculteurs et aux producteurs accès aux meilleures variétés aux niveaux tant local que mondial et leur offre des moyens plus efficaces de tirer parti de la chaîne de production. La mise au point de nouvelles variétés est essentielle à l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs et à la mise en place d'une agriculture durable qui répond aux besoins de l'ensemble de la société.

M. Francis Gurry

Avant-propos de la Présidente du Conseil de l'UPOV



Alors que la mondialisation a apporté de nombreux avantages à l'humanité, il importe de ne pas oublier que pour nourrir le monde, la collaboration est essentielle. Les agriculteurs dépendent de la capacité des obtenteurs à mettre au point de nouvelles variétés adaptées à leurs conditions locales, afin de pouvoir répondre aux besoins de la communauté dans son ensemble. Les nouvelles variétés offrent aux agriculteurs la possibilité de pratiquer une agriculture performante et durable avec les ressources à disposition, souvent limitées. La sélection végétale a répondu aux besoins de l'agriculture en intégrant les progrès scientifiques dans les nouvelles

variétés et en mettant cette technologie vitale à la disposition des agriculteurs sous la forme de semences de haute qualité. Tant le secteur public que le secteur privé ont un rôle à jouer dans ce processus et nous avons vu qu'un système efficace de protection des obtentions végétales constitue une puissante incitation à la coopération public-privé. La trilogie a également permis de souligner à quel point la protection des obtentions végétales est avantageuse pour les obtenteurs, les agriculteurs et les producteurs et leur ouvre des perspectives, dans l'intérêt des consommateurs. Toutefois, un enseignement essentiel que j'ai tiré de ces événements est qu'il est indispensable d'améliorer notre manière de présenter les avantages du système UPOV de protection des obtentions végétales aux différentes parties prenantes et j'espère que la présente publication contribuera grandement à relever ce défi

Mme Kitisri Sukhapinda

Colloque sur la sélection végétale pour l'avenir

Allocution de bienvenue prononcée par

M. Francis Gurry, Secrétaire général de l'UPOV

Message du pays hôte de la Conférence diplomatique de 1961

Ministre (France)

Messages des membres fondateurs de l'Union

Ministre (Allemagne)

Ministre (Pays Bas)

Ministre (Royaume Uni)

Ouverture par

M. Keun Jin Choi, président du Conseil de l'UPOV

L'évolution des systèmes de sélection végétale et de protection des variétés végétales

Mr. Bernard Le Buanec

SESSION 1: La phytologie et l'avenir de la sélection végétale

Présidente: Mme Kitisri Sukhapinda, vice-présidente du Conseil de l'UPOV

Le rôle de la génomique dans l'amélioration des plantes

M. Mike Bevan, directeur adjoint chargé des sciences, John Innes Centre (Royaume-Uni)

Génie biologique

M. Konstantin G. Skryabin, directeur du Centre de recherche en génie biologique, Académie russe des sciences (Fédération de Russie)

Vigueur hybride (seigle)

M. Stanislau Hardzei, chef, Laboratoire de génétique et de biotechnologie, Centre de recherche scientifique et appliquée sur les cultures de l'Académie biélorusse des sciences (SPCAF) (Biélorus)

Sélection des céréales aux fins de la résistance aux virus

M. Frank Ordon, directeur et professeur, directeur de l'Institut de recherche sur la résistance et la tolérance au stress, Julius Kühn-Institute (JKI), Centre de recherche fédéral sur les plantes cultivées (Allemagne)

Résistance au stress (maïs)

Mme Marianne Bänziger, directrice générale adjointe, Recherche et partenariats, International Maize and Wheat Improvement Centre (CIMMYT)

Interactions moléculaires entre les virus et les plantes et défense contre les pathogènes (plantes tubéreuses)

M. Jari P. T. Valkonen, professeur de phytopathologie, Université d'Helsinki (Finlande)

“Il n’y a pas d’agriculture durable sans innovation. Le modèle de protection de la propriété intellectuelle promu par l’UPOV est en phase avec les besoins et les attentes de notre agriculture.”

M. Jean-Marc Bournigal

“Les gouvernements du monde entier doivent tout faire, compte tenu des défis mondiaux actuels et futurs, pour garantir une sécurité alimentaire et un développement agricole durable. Les ministres de l’agriculture du G20 se sont engagés, dans leur déclaration finale, à favoriser l’innovation dans la sélection variétale avant tout en renforçant les mécanismes juridiques agréés au niveau international concernant les variétés végétales.”

Son Excellence Mme Ilse Aigner

“Les retombées de la Convention UPOV et de la législation sur les droits d’obtenteur sont immenses. Les nouvelles variétés végétales et le système de protection des obtentions administré par l’UPOV sont essentiels. Le Département de l’environnement, de l’alimentation et des affaires rurales œuvre avec l’ensemble de la filière alimentaire à stimuler l’économie verte et à encourager le secteur de l’agriculture et de l’alimentation à accroître sa productivité de manière durable compte dûment tenu de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de protéger le milieu naturel.”

Lord Taylor of Holbeach



“Ces quelques exemples montrent clairement l’intérêt que présente l’amélioration des plantes pour répondre aux défis de l’humanité. Cela va dans le sens du préambule de l’Acte de 1961 de la Convention UPOV qui dit que les parties contractantes sont “convaincues de l’importance à accorder à la protection des nouvelles variétés de plantes pour le développement de l’agriculture sur leur territoire.”

M. Bernard Le Buanec

“Compte tenu de l’accroissement inexorable de la population humaine et de l’évolution de ses habitudes alimentaires, il nous faut produire des aliments à un rythme sans précédent. En outre, il nous faut relever ce défi tout en réduisant la quantité d’intrants utilisés, tels qu’engrais, en combattant de nouvelles épidémies et en maintenant des rendements élevés dans un climat incertain. Pour faire face à des difficultés, les chercheurs en phytologie élaborent de nouvelles approches de l’amélioration des cultures, telles que la transgénèse et la génomique.”



M. Mike Bevan



“On peut s’attendre à ce que les virus transmis par les insectes prennent encore plus d’importance à l’avenir compte tenu du changement climatique. Les virus telluriques provoquent d’importantes pertes de rendement qui ne peuvent être évitées par l’application de produits chimiques. C’est pourquoi la sélection de variétés résistantes aux virus est le seul moyen d’assurer la culture du blé et de l’orge sur des terrains infestés de virus telluriques et de réduire les aspersions d’insecticide pour combattre les virus transmis par insectes. Les marqueurs moléculaires facilitent la sélection en fonction de la résistance/ tolérance aux virus.”

M. Frank Ordon

“Pour répondre à l’accroissement de la demande dans des conditions de plus en plus difficiles – changement climatique, variations climatiques accrues (sécheresse, inondations, vagues de chaleur), pénuries de ressources naturelles – les agriculteurs auront besoin de cultures plus tolérantes au stress pour transformer l’eau, les nutriments et l’énergie solaire plus efficacement en céréales et autres produits utiles. C’est là une lourde tâche, mais la phytologie moderne offre des moyens de relever ces défis. Les lois sur les variétés de semences et de plantes sont au cœur du transfert aux agriculteurs de cultures tolérantes au stress.”



Mme Marianne Bänziger

SESSION 2: Application de la science: enjeux et opportunités

Président: M. Peter Button, secrétaire général adjoint de l'UPOV

Protection des obtentions végétales et transfert de technologie

M. Peter Button, secrétaire général adjoint de l'UPOV

Caractères des variétés pour l'avenir

M. David Nevill, directeur chargé de la R-D concernant les plantes céréalières, Syngenta International AG

Stratégies concernant les plantes potagères et les plantes de grande culture en Afrique de l'Est

M. Yashwant Bhargava, directeur du Département R-D, East African Seed Company Ltd.

Perspectives de la sélection végétale pour l'horticulture en Asie

M. Ki-Byung Lim, professeur au Département d'horticulture, Kyungpook National University (République de Corée)

Sélection des variétés florales pour le marché mondial

M. Ulrich Sander, directeur exécutif, Selecta Klemm (Allemagne)

Objectifs de la sélection des variétés fruitières pour le XXI^e siècle

Mme Wendy Cashmore, directrice chargée des variétés végétales, New Zealand Institute for Plant & Food Research Limited (Nouvelle-Zélande)

Allocution de clôture de

M. Keun-Jin Choi, président du Conseil de l'UPOV



“Le cinquantième anniversaire de l'UPOV et ce symposium sont venus à un moment où l'agriculture est exposée à de nombreux défis. À l'échelle mondiale, l'accroissement de la population, le changement climatique, les demandes parallèles de production d'aliments et d'énergie et l'évolution des besoins humains nécessitent une réponse au niveau de la production agricole. Le développement économique s'accompagne aussi de nombreux défis. Pour ces raisons, le progrès scientifique et l'innovation sont plus importants que jamais pour une agriculture dynamique et durable et pour promouvoir le développement économique dans le secteur rural.

À la première séance du symposium: “La phytologie et l'avenir de la sélection végétale”, nous avons eu l'occasion d'examiner l'état de la science aujourd'hui et de voir certains des outils dont peuvent à présent disposer les obtenteurs. Nous avons vu des progrès scientifiques impressionnants dans les domaines de la génomique, du génie génétique et de l'effet hétérosis, et nous avons vu le travail accompli dans le domaine de la résistance à la maladie et au stress – éléments essentiels à une agriculture dynamique et durable. Lors de la deuxième séance: “Application de la science: enjeux et possibilités”, nous avons entendu des commentaires sur les travaux des obtenteurs de variétés végétales et sur la façon dont ils passent de la science à la sélection végétale et, ainsi, à de nouvelles variétés de plantes. Nous avons vu les outils et méthodes de sélection utilisés. Nous avons vu certains des caractères qui sont développés afin d'améliorer la productivité et la durabilité de l'agriculture. Nous avons vu les travaux accomplis pour améliorer la qualité des aliments que nous consommons et les fleurs qui embellissent notre vie quotidienne. Pour tirer le maximum de la biologie végétale et de la sélection végétale, il nous faut un système efficace de protection des obtentions végétales. Nous avons vu que le système de l'UPOV encourage le développement de nouvelles variétés de plantes dans l'intérêt des agriculteurs, des producteurs et des consommateurs – autrement dit, “de la société dans son ensemble”. Comme nous l'avons entendu dans les messages des ministres d'Allemagne, de France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, l'UPOV et le système UPOV de protection des variétés végétales sont tout aussi pertinents aujourd'hui que lors de la fondation de l'Union, il y a 50 ans, et ont un rôle vital à jouer pour l'avenir.”

M. Keun-Jin Choi



“Les nouvelles variétés sont un moyen crucial de mettre les nouvelles technologies à la disposition des agriculteurs et des producteurs et, en fin de compte, de profiter aux consommateurs. Nous pouvons voir des exemples de ces retombées dans l’abaissement du coût d’une alimentation de qualité, l’utilisation efficace des sols, la diversité des produits d’origine végétale, etc.”

M. Peter Button

“Des entreprises investissent dans la recherche et le développement pour promouvoir des innovations qui favorisent sur le long terme la productivité agricole, le développement rural et un environnement durable. De telles innovations doivent être encouragées, facilitées et protégées.”

M. David Nevill



“Pour créer de la richesse dans les pays d’Afrique de l’Est, il faut que les petits agriculteurs passent d’une agriculture de subsistance à une agriculture de rapport.”

M. Yashwant Bhargava

“Divers auteurs estiment que le marché mondial des fleurs représente une valeur de détail d’environ 100 milliards de dollars; le marché des fleurs coupées se situe entre 40 et 60 milliards de dollars. Il y a encore quantité de petites entreprises ou des particuliers qui pratiquent la sélection. Nous avons vu quantité d’exemples de nouveautés spectaculaires produites par de petites entreprises ou par des sélectionneurs privés. Les gros producteurs de fleurs coupées d’Amérique du Sud et d’Afrique investissent dans la sélection afin de créer leurs propres variétés. Au cours des dernières décennies, la production de fleurs coupées s’est déplacée de l’Europe et de l’Amérique du Nord vers l’Amérique du Sud et l’Afrique de l’Est. On constate une tendance relativement nouvelle dans le fait que le transport aérien laisse la place au transport maritime. L’efficacité du transport maritime pourrait devenir un nouveau critère de sélection dans la production de fleurs coupées.”

M. Ulrich Sander



“En gros, notre objectif stratégique de sélection pour le XXI^e siècle est ‘De meilleurs cultivars plus rapidement’. Les sélectionneurs de fruits se sont fixé des objectifs ambitieux pour le XXI^e siècle. Il ne faut pas sous-estimer le potentiel de nouvelles améliorations génétiques qui porteront de nouvelles espèces de fruits vers de nouveaux marchés.”

Mme Wendy Cashmore

Séminaire sur la protection des variétés végétales et le transfert de technologie: les avantages d'un partenariat secteur public-secteur privé

Allocution de bienvenue prononcée par

M. Francis Gurry, secrétaire général de l'UPOV

Ouverture du séminaire par

M. Keun-Jin Choi, président du Conseil de l'UPOV

Avantages du système de l'UPOV pour le transfert de technologie

M. Peter Button, secrétaire général adjoint de l'UPOV

SESSION 1: Utilisation de la protection des variétés végétales par les centres nationaux de recherche

Présidente: Mme Enriqueta Molina Macías

National Agriculture and Food Research Organization (NARO) (Organisation nationale de recherche agricole et alimentaire), Japon

M. Ryudai Oshima, directeur adjoint, division de la propriété intellectuelle, Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche (MAFF)

Grasslanz Technology, Nouvelle-Zélande

Mme Jenn James, IP Manager

Agricultural Research Council (Conseil de recherche agricole), Afrique du Sud

M. Shadrack R. Moephuli, président directeur général (présenté par M. Raimundo Lavignolle, Bureau de l'Union)

Brazilian Agricultural Research Corporation (EMBRAPA), Brésil

M. Filipe de Moraes Teixeira, chef, bureau de l'innovation technique

Institut national de la recherche agronomique (INRA), France

M. Yves Lespinasse, directeur de recherche INRA



“Le cadre juridique de protection offert par le système UPOV encourage l’investissement dans la création des variétés les mieux adaptées aux besoins des agriculteurs et des producteurs. Ce cadre permet également de mieux comprendre les besoins des agriculteurs et des producteurs et d’orienter l’investissement vers la satisfaction de ces besoins. Les nouvelles variétés constituent un moyen de transférer une technologie le long de la chaîne de production et, grâce à l’exemption du droit d’obtenteur, un moyen de transfert de technologie à tous les obtenteurs.”

M. Peter Button

“Le recours actif au système de protection des obtentions végétales a permis de mettre au point des variétés végétales élités tout au long du cycle de propriété intellectuelle (innovation-protection-exploitation (redevance)) dans les établissements de recherche publics. Les droits d’obtenteur sont le pilier de la promotion de la diffusion de variétés élités destinées à l’usage public, qui est au cœur de la mission du NARO, établissement de recherche public.”



M. Ryudai Oshima



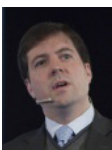
“Avant que la Nouvelle Zélande ne devienne membre de l’UPOV en 1981, les services de l’État qui sélectionnaient des variétés végétales ne détenaient pas de droits de propriété intellectuelle sur leurs nouvelles variétés ou innovations. Par conséquent, les négociants de ces nouveaux végétaux et semences hésitaient à dépenser pour les promouvoir sans bénéficier de droits d’exclusivité. L’introduction de la protection des obtentions végétales en Nouvelle Zélande inspira confiance aux pouvoirs publics et aux sélectionneurs commerciaux et stimula la création de variétés nouvelles et améliorées.”

Mme Jenn James

“En tant qu’organisme public, l’ARC est tenu de faire en sorte que les résultats de ses activités de recherche développement soient diffusés de façon efficace. À cette fin, l’ARC a adopté un mode de transfert de technologie portant notamment sur les obtentions végétales nouvelles assorties de droits d’obtenteur, pour des transferts à destination du secteur commercial ou du secteur agricole dont les ressources sont limitées. Les agriculteurs sud africains utilisent à la fois des variétés mises au point par l’ARC et des variétés provenant d’autres pays, afin de garantir une production durable et concurrentielle. Ce mélange de variétés provenant de diverses parties du monde est également important pour l’atténuation des risques agricoles, en particulier pour renforcer la résistance à certains parasites et certaines maladies, et se traduit par un bon rendement et de bonnes récoltes pour les producteurs, ce qui est favorable à la sécurité alimentaire.”



M. Shadrack R. Moephuli



“Le programme de création variétale et de concession de licences par Embrapa dans ce domaine est l’un des meilleurs exemples de réussite de l’entreprise en matière de partenariats: grâce à des partenariats publics ou privés dans ce secteur de la recherche, divers partenaires privés fournissent des ressources considérables à chaque phase du processus de création de variétés pour Embrapa, de la recherche à la vente de semences. Tout ceci a été rendu possible par le système juridique de protection des variétés du Brésil. C’est grâce à la mise en œuvre de ce système que les programmes de création variétale d’Embrapa ont pu se développer et devenir compétitifs, permettant à l’entreprise d’apporter la sécurité technologique à un secteur agricole concurrentiel sur le plan mondial.”

M. Filipe de Moraes Teixeira

“La protection des obtentions végétales offre un excellent compromis entre le droit de propriété des inventeurs et le libre usage du matériel amélioré pour inventer de nouvelles variétés destinées à être exploitées commercialement.”

M. Yves Lespinasse



SESSION 2: Le transfert de technologie par le secteur privé

Présidente: Mme Kitisri Sukhapinda

DSP SA, Suisse

M. Willi Wicki, responsable de l'administration des variétés

Masstock Arable UK Ltd, Royaume Uni

M. Barry Barker, responsable national de produit semencier cultivable

Uruguayan Breeders Association (URUPOV)

M. Diego Risso, directeur exécutif

Rôle du secteur privé au Kenya

M. Evans Sikinyi, Kenya

SESSION 3: Centres internationaux de recherche

Président: M. David Boreham

Perspective du Consortium du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)

M. Lloyd Le Page, directeur général du Consortium du GCRAI

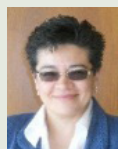
Expérience d'un centre du GCRAI: l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI)

M. Ruairaidh Sackville Hamilton, chef du centre des ressources génétiques à l'IRRI

Propositions possibles pour le transfert de technologie par les centres internationaux de recherche

M. Ian Barker, chef, partenariats agricoles, Syngenta Foundation

Allocution de clôture des présidents



SESSION 1 - présidente: Enriqueta Molina

La protection des obtentions végétales:

- favorise la participation du secteur privé à la recherche-développement
- est un outil pour le transfert de technologie
- fournit un cadre juridique en matière d'investissements financiers
- favorise l'innovation en matière d'objectifs de sélection, en particulier pour le développement de nouveaux marchés ou de niches
- centralise l'investissement sur les besoins des agriculteurs et des consommateurs

SESSION 2 - présidente: Kitisri Sukhapinda

Secteur privé:

- Un moyen efficace de fournir des variétés aux agriculteurs
- Évaluation du potentiel commercial des variétés
- Lien entre la recherche publique et les besoins des agriculteurs
- Source de revenus pour la recherche dans le secteur public
- Favorise les associations stratégiques et le transfert de technologie coordonné



SESSION 3 - président: David Boreham



- La POV fournit un dispositif qui facilite la diffusion de variétés aux agriculteurs: le libre accès ne garantit pas une diffusion ou une utilisation généralisées
- La POV est un système qui permet d'accroître la disponibilité de variétés adaptées aux besoins des agriculteurs
- La POV est un stimulant pour les PME, notamment les obtenteurs et semenciers locaux
- L'exception en faveur de l'obtenteur est un dispositif qui permet de faciliter l'accès au matériel phytogénétique
- L'utilisation de la POV est conforme au TIRPGAA et à l'ATSM (Accord sur le transfert standard de matériel)



“Le système du droit d’obtenteur, selon la Convention UPOV, préside à la concession de licences sur les variétés ACW/DSP et, par conséquent, à la perception des redevances, principale source financière permettant de couvrir les coûts encourus par DSP pour les services fournis aux producteurs de semences suisses et, par suite, aux agriculteurs suisses qui bénéficient de nouvelles variétés de grande valeur. Ce modèle de partenariat public-privé peut être approprié dès lors qu’il s’agit de pérenniser, introduire ou réintroduire de petits programmes de sélection de cultures adaptées à certaines conditions climatiques d’un pays, aux habitudes des consommateurs, aux traditions ou aux exigences des transformateurs et distributeurs.”

M. Willi Wicki

“Si toutefois l’obtenteur peut fournir au producteur davantage de renseignements sur la manière de gérer la variété à l’aide de produits agrochimiques ou d’engrais, ou sur les conditions et le lieu de plantation dans l’exploitation susceptibles de lui rapporter un plus grand bénéfice financier, il traduit alors l’amélioration du potentiel génétique en une proposition plus concrète pour le producteur. Obtenir ces informations demande un investissement considérable. Il est donc essentiel que ces variétés soient protégées par le droit d’obtenteur, de manière que les entreprises investissent du temps et de l’argent dans l’exploitation optimale du potentiel de cette variété.”



M. Barry Barker



“Les licences devraient être un outil pour faciliter la mise au point de nouvelles variétés végétales et l’accès à celles-ci, développant ainsi le marché et la production. Une fois protégée la variété, l’obtenteur établit sa politique de perception des redevances car la protection ne signifie pas obligatoirement la perception de redevances sur toutes les variétés protégées. Il y a des exemples concrets de diffusion de variétés protégées au profit des petits agriculteurs, variétés pour lesquelles aucune redevance n’est perçue mais pour lesquelles toutefois il existe une licence qui régleme leur utilisation. Une bonne utilisation des droits d’obtention végétale contribuera au renforcement du transfert de technologie, le respect de ces droits étant au cœur du processus.”

M. Diego Risso

“Le secteur privé a investi dans la sélection. En l’espace des 20 dernières années, le nombre de sociétés semencières est passé de 13 à 83.”



M. Evans Sikinyi



“Le Consortium et ses membres considèrent les résultats et les produits de leurs activités de recherche et de développement comme des biens destinés au grand public, appelés biens publics mondiaux. Nous sommes résolus à en assurer une grande diffusion et utilisation, et nous cherchons à en obtenir l’accès, l’échelle et la portée la plus vaste possible. Tout cela dans l’intérêt des pauvres, en particulier des agriculteurs dans les pays en développement. Nous nous sommes rendu compte dans le passé qu’un accès libre ne signifie pas une diffusion ou une utilisation à grande échelle. Ce n’est qu’au moyen de partenariats en aval que nous pouvons encourager l’adoption des innovations auxquelles ont donné lieu nos recherches. La protection des variétés végétales (PVV) est une option qu’il est possible d’utiliser avec succès à l’appui de la nouvelle vision stratégique du Consortium du GCRAI. Nous croyons en effet qu’elle stimulera les partenariats qui commercialiseront d’une manière plus efficace de nouvelles variétés et de nouveaux caractères en faveur des pauvres. La protection des variétés végétales peut être la meilleure et la seule option qu’ont les partenaires en aval pour commercialiser leurs produits dans quelques pays.”

M. Lloyd Le Page

“La revendication de la protection juridique sur ses variétés au moyen de droits d’obtenteur a, par tradition, été considérée comme incompatible avec la mission de l’IRRI. Nous présentons la raison d’être de la nécessité de modifier la méthode dont sont protégées les variétés de l’IRRI, ainsi que la politique révisée de protection des obtentions végétales (POV). Il est nécessaire de conjuguer les compétences qu’a l’IRRI en matière de mise au point de variétés améliorées à la capacité qu’a le secteur privé de les commercialiser. Dans le cas de la production de semences, cela signifie la protection efficace des obtentions végétales. Il fournit la sécurité juridique que nécessite le secteur privé sans entraver les besoins des agriculteurs qui s’appuient sur des systèmes de semences informels. Et il offre la possibilité d’exclusivité que nécessite le secteur privé sans porter atteinte à la mission et au mandat de l’IRRI qui sont de mettre au point des variétés améliorées et de les rendre librement disponibles à des fins de sélection et de recherche additionnelles.”



M. Ruairaidh Sackville Hamilton

Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs

Allocution de bienvenue prononcée par

M. Francis Gurry, secrétaire général de l'UPOV

Ouverture du colloque par

le président du Conseil de l'UPOV

Exposé introductif: L'importance des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs

M. Thor Gunnar Kofoed (Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA) – Comité général de la coopération agricole de l'Union européenne (COGEPA)) (Danemark)

SESSION 1: La protection des obtentions végétales: un moyen d'augmenter les revenus des agriculteurs et des producteurs

Modératrice: Mme Kitisri Sukhapinda

Introduction

M. Peter Button, secrétaire général adjoint de l'UPOV

L'expérience des petits horticulteurs au Kenya

M. Stephen Mbithi, Fresh Produce Exporters Association of Kenya (FPEAK)

L'utilisation de la protection des obtentions végétales en tant que valeur ajoutée pour les producteurs de fruits

M. Philippe Toulemonde, président de Star Fruits (France)



“Nous représentons près de 12 millions d’agriculteurs et d’ouvriers agricoles et 36 000 coopératives. Nous entretenons des relations avec des exploitants pratiquant l’agriculture biologique ou conventionnelle, voire des agriculteurs qui veulent produire des organismes génétiquement modifiés (OGM) et des semenciers, des fabricants, des producteurs de sucre, d’oléagineux et de protéagineux, pour n’en citer que quelques uns. Examinons les rendements céréaliers à l’hectare en Europe: nous voyons que les rendements augmentent depuis 1960. Or, il y a un pays qui se détache, c’est le Danemark; il suit la tendance du reste de l’Europe; mais, au cours de la même période, il a réduit de 50% ses émissions d’azote. Ce pays a le même rendement que les autres, mais il réduit ses pesticides de 30%. Une chose très importante à souligner, c’est que le Danemark utilise toujours de nouvelles variétés. Les agriculteurs ont besoin de meilleures variétés – c’est le message adressé aux obtenteurs, – il faut continuer de produire de meilleures variétés. Semences de ferme: le système de semences de ferme doit être simple et équitable, tant pour les agriculteurs que pour les obtenteurs.”

M. Thor Gunnar Kofod

“Agriculteurs et producteurs font profiter la société des avantages des nouvelles variétés de différentes façons: coût réduit des produits alimentaires, utilisation efficace des terres, haute qualité nutritionnelle et durée de conservation des aliments, et grande diversité de produits. S’ils sont à l’origine de ces avantages, c’est parce que ce sont les premiers bénéficiaires des nouvelles variétés, associées à de meilleurs rendements, à une meilleure rentabilité, à la résistance aux parasites et maladies, à une plus grande efficacité des intrants et à des options agronomiques qui leur permettent de satisfaire leurs propres besoins et ceux des consommateurs. Bref, les nouvelles variétés sont un moyen pour eux d’améliorer leurs moyens d’existence.”



M. Peter Button



“Au Kenya, les recettes provenant des exportations horticoles, qui s’élèvent à un milliard de dollars É. U., ont une importance économique considérable. Au Kenya, environ 4,4 millions de personnes travaillent dans le secteur de l’horticulture ou de la production de fruits et légumes frais, directement ou indirectement. Cela représente 11% de la population active. La culture des fruits et légumes est essentiellement l’affaire des petits producteurs qui fournissent 70% de la production totale. Ces petits producteurs disposent de moins d’un hectare de terre. Un agriculteur sait qu’un quart d’hectare de tomates lui permettra plus facilement de nourrir sa famille, et de payer les soins médicaux et les frais de scolarité de ses enfants avec les bénéfices réalisés, qu’un quart d’hectare de manioc. Dans les pays en développement, les droits de propriété intellectuelle sont très importants pour les petits exploitants agricoles. Il est essentiel de comprendre que ces exploitants sont capables de s’intégrer dans la chaîne de valeur de n’importe quel marché du monde. Ils ont besoin de technologies et de variétés protégées par des droits de propriété intellectuelle. Dans un pays comme le Kenya, qui a souscrit à des conventions de propriété intellectuelle, l’objectif était de favoriser l’investissement des obtenteurs grâce à la protection de leurs droits. Dans le secteur horticole, ce qui est bon pour l’agriculteur est bon pour l’obteneur. Nous remarquons de plus en plus que les droits de propriété intellectuelle (PI) deviennent un outil très important pour accéder au marché.”

M. Stephen Mbithi

“La sélection améliore la qualité des fruits, vous permet d’offrir au consommateur le meilleur fruit pour le goût, la couleur, la durée de conservation, etc. Elle permet d’améliorer la pratique culturale, en utilisant moins de pesticides, par exemple, pour les variétés résistantes à la tavelure. C’est un cercle “vertueux”: si le producteur obtient une plus value grâce à une variété protégée par droit d’obteneur, il a la possibilité d’investir davantage. Nous restituons ainsi aux obtenteurs une partie des résultats financiers et des ressources, de sorte qu’il peut poursuivre son programme de sélection. C’est un cercle vertueux que d’essayer d’offrir les meilleurs produits au secteur fruitier. Grâce au droit d’obteneur, nous avons en outre la capacité d’organiser la production ou la distribution et de mettre l’accent sur une approche axée sur la qualité à tous les stades de la production. L’exemple du club variétal. Le but est non seulement de fournir à l’agriculteur un bon produit, mais en définitive, d’informer le consommateur sur la qualité du produit et de décrire un cercle complet de bonnes pratiques. C’est ce que nous pouvons faire grâce au droit d’obteneur et à la marque commerciale. Grâce à la protection, vous pouvez réglementer et organiser la production. Le droit d’obteneur est la base de l’organisation collective.”



M. Philippe Toulemonde

SESSION 1: La protection des obtentions végétales: un moyen d'augmenter les revenus des agriculteurs et des producteurs

Modératrice: Mme Kitisi Sukhapinda

Investir pour apporter aux agriculteurs et aux producteurs les variétés dont ils ont besoin

M. Stephen Smith, Pioneer Hi-Bred International Inc. (États-Unis d'Amérique)

Valeur ajoutée pour les coopératives de producteurs

M. Eduardo Baamonde, directeur général de Cooperativas Agroalimentarias (Espagne)

L'utilisation de la protection des obtentions végétales: valeur ajoutée pour les agriculteurs au Brésil

M. Oscar Stroschon, Sementes Produtiva (Brésil)

Apporter des variétés à haut rendement aux paysans pratiquant l'agriculture de subsistance et aux petits agriculteurs

M. Vuyisile Phehane, Agricultural Research Council (Afrique du Sud)

“Nous disposons d’une large diversité d’agriculteurs-clients, allant des petites parcelles d’un hectare en Chine aux exploitations de 5000 hectares au Brésil, en passant par les exploitations de 1000 hectares dans l’Iowa. Néanmoins, malgré cette diversité, tous les clients ont un point commun: ils recherchent des semences qui leur conviennent, répondent à leurs besoins et représentent un bon investissement pour eux et leur famille. Pour réussir, les obtenteurs doivent connaître les conditions des terrains du client. La sélection végétale et l’amélioration du produit sont réalisées au niveau local.”



M. Stephen Smith



“Le renouvellement variétal est synonyme de dynamisme, de modernité et d’innovation constante. Ces qualités doivent être mises en exergue dans le secteur de la production européenne si nous voulons rester compétitifs à l’échelle mondiale. Selon une étude réalisée par la Commission européenne, intitulée “Livres vert” (2007), l’Espagne, et notamment son secteur agricole, va être l’un des pays les plus durement touchés par le changement climatique. En fait, la Commission européenne prévoit que d’ici à la fin du siècle, si rien n’est fait, nous pourrions connaître une diminution des rendements agricoles pouvant aller jusqu’à 30%, à laquelle s’ajouteraient des difficultés telles que la désertification, l’érosion, les incendies de forêt, l’augmentation de la salinité de l’eau ou l’arrivée de nouveaux parasites et de nouvelles maladies. Pour faire face à ce scénario nouveau, il convient de définir de nouvelles orientations en matière de recherche, développement et innovation pour la sélection, la culture et la mise au point de variétés mieux adaptées aux nouvelles conditions. Il va sans dire que le renouvellement variétal ne se fera pas si les obtenteurs, qui font le pari de la recherche sur de nouvelles variétés, ne tirent pas une contrepartie de cet effort. D’une manière générale, cela fait des années que les coopératives démontrent le rôle essentiel que joue l’obtention de nouvelles variétés végétales, ainsi que les défis et les enjeux qu’elle représente. Ces groupes ont misé sur la mise au point de variétés pour leurs membres et qui, aujourd’hui, sont devenues des références mondiales dans ce domaine, offrant non seulement de nouvelles variétés, mais également une forte valeur ajoutée à leurs producteurs.”

M. Eduardo Baamonde

*“Je suis né dans le sud du Brésil, dans une famille de petits agriculteurs. J’ai pu assister au passage de l’agriculture de subsistance – avec le labourage des terres par les animaux quand j’étais petit – à la production d’échelle portant sur des variétés très productives, à l’aide de machines et de matériel agricole utilisant la technologie et exploitant les avancées biotechnologiques réalisées en faveur de cultures intéressantes sur le plan économique. La productivité, qui est selon moi le premier facteur à prendre en considération, est directement liée à l’entrée en vigueur de la loi brésilienne sur la protection des cultures de 1997, qui consacre la propriété intellectuelle. Cette loi a incité les obtenteurs à accroître l’offre de nouvelles variétés. On peut mentionner par exemple la culture du soja, dont la productivité a augmenté de 50%, passant de 2200 kg/ha à 3300 kg/ha en moyenne. En 1996, la maladie de la rouille (*Phomopsis*) est apparue. Une seule variété, qui était sensible à la maladie, était plantée sur 90% de la surface cultivée de la savane. Ce fut une catastrophe! L’ensemble de la chaîne de production a subi de lourdes pertes. C’est dans ce contexte que la loi sur la protection des cultures de 1997 a été adoptée. Immédiatement, des entreprises publiques et privées ont été incitées à investir.”*



M. Oscar Stroschon



“En tant qu’organisme public d’Afrique du Sud, l’ARC est tenu de veiller à la diffusion efficace des résultats de ses activités de recherche et développement et à la mise au point de dispositifs de commercialisation de ses actifs de propriété intellectuelle. L’ARC a adopté à cet effet une approche fondée sur le transfert de technologie, y compris de nouvelles variétés faisant l’objet de droits d’obteneur, au secteur agricole commercial et pauvre en ressources. Les licences de transfert de variétés aux petits producteurs sont octroyées de manière à assurer un profit maximum aux bénéficiaires. L’ARC a conclu un accord de cession de licence locale en vue de la commercialisation de certaines variétés d’agrumes mises au point par l’ARC. L’une des obligations est, notamment, d’assurer la participation des petits producteurs d’agrumes à la chaîne de valeur commerciale. Le revenu estimé des producteurs de blé détenant des licences sur les variétés de l’ARC s’est élevé à 36,7 millions de rands en 2011 2012. Le revenu de détenteurs de licences sur une variété de l’ARC est estimé à 138 millions de rands par an, et jusqu’à 1260 emplois de salariés agricoles pourraient être créés. L’accès aux variétés de l’ARC a permis aux petits exploitants de réaliser un bénéfice de 130 000 rands par récolte et par agriculteur sur la vente de patates douces à chair orange, rien que sur le marché informel. Le chiffre d’affaires potentiel est d’autant plus grand que l’ARC conclut des contrats de fourniture avec des revendeurs.”

M. Vuyisile Phehane

SESSION 2: La protection des obtentions végétales: un moyen pour les agriculteurs et les producteurs de devenir obtenteurs

Modératrice: Mme Kitisri Sukhapinda

Comment encourager la mise au point d'obtentions végétales

M. Peter Button, secrétaire général adjoint de l'UPOV

L'expérience d'un agriculteur-obtenteur en République de Corée

M. Young-Hae Kim (République de Corée)

La protection des variétés végétales: un moyen de soutenir la mise au point de variétés améliorées

M. Guy Kastler, coordonnateur de Via Campesina (France)

L'histoire d'Ashiro Rindo

M. Yoshiteru Kudo (Japon)

L'importance de la protection des obtentions végétales pour les obtenteurs-agriculteurs de variétés de pomme de terre

M. Derk Gesink (Pays-Bas)

Allocution de clôture prononcée par

la présidente du Conseil de l'UPOV



Le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV:

- encourage la création de nouvelles variétés – permettant aux agriculteurs de surmonter les défis rencontrés dans le domaine économique et environnemental
- permet aux agriculteurs et aux producteurs d'accéder aux meilleures variétés locales et mondiales
- permet d'associer choix de la variété, données d'information et matériel végétal de qualité
- est un instrument permettant de tirer parti de la coopération entre agriculteurs
- facilite la coopération "gagnant-gagnant" entre agriculteurs et producteurs
- offre des possibilités commerciales aux petits agriculteurs et aux petits producteurs
- peut être encore plus efficace grâce aux améliorations qui peuvent être apportées au cours de sa mise en œuvre
- encourage les agriculteurs et les producteurs à devenir obtenteurs
- permet à tous les agriculteurs ou producteurs d'utiliser les meilleures variétés protégées disponibles dans le cadre de leur travail de sélection
- offre un système efficace et transparent, facilement accessible aux petites et moyennes entreprises
- permet aux agriculteurs et aux producteurs de créer des entreprises aux niveaux local, national et international
- donne aux agriculteurs et aux producteurs des moyens d'action dans la chaîne de production
- ... CEPENDANT nous devons le faire mieux connaître

Mme Kitisri Sukhapinda

“Pour un agriculteur ou un producteur qui souhaite sélectionner de nouvelles variétés, l'un des éléments fondamentaux du système de l'UPOV est 'l'exception en faveur de l'obtenteur', aux termes de laquelle les agriculteurs et producteurs peuvent entamer leur travail de sélection en utilisant des variétés protégées. L'UPOV a mis au point un système transparent, harmonisé à l'échelon international, qui facilite le dépôt de demandes de protection par des obtenteurs, qu'il s'agisse de particuliers ou de grandes organisations.”



M. Peter Button



“Le gouvernement encourage les obtenteurs individuels à devenir le futur moteur de la croissance dans l'industrie des semences. Les variétés de riz créées par des obtenteurs individuels qui se sont spécialisés dans la création de variétés avec des objectifs bien définis, comme par exemple leur qualité fonctionnelle, sont largement cultivées et très profitables aux producteurs.”

M. Young-Hae Kim

“Les sélections paysannes, qui ont créé l'essentiel de la diversité cultivée aujourd'hui disponible, reposent d'abord sur les “multiplications successives” en pollinisation libre et/ou en sélection massale dans un même terroir.”



M. Guy Kastler



“En 1971, 19 jeunes agriculteurs se lancent dans la culture de fleurs de gentiane. En 1986, un projet dirigé par le groupe de production de fleurs de la coopérative agricole de la ville d'Ahrjo est lancé afin de sélectionner de nouvelles variétés de fleurs de gentiane (Rindo). Les nouvelles variétés de gentiane sont sélectionnées conjointement par les producteurs et les autorités municipales d'Hachimantai. Les nouvelles variétés (protégées par un droit d'obtenteur) sont introduites sur le marché mondial et les redevances perçues sur les ventes sont utilisées pour l'obtention de nouvelles variétés et pour la formation des producteurs afin de conserver la compétitivité.”

M. Yoshiteru Kudo

“Le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV n'a pas été mis en place pour favoriser les entreprises internationales. N'importe qui peut croiser ses propres variétés locales avec les dernières variétés mises au point par des entreprises internationales de façon à obtenir les meilleures variétés locales adaptées.”



M. Derk Gesink

COORDONNÉES



Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

UPOV
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20 (Suisse)

Tél.: +41 22 338 9111
Tlcp: +41 22 733 0336

Mél: upov.mail@upov.int
Site Web: www.upov.int

**Union internationale pour la protection des
obtentions végétales (UPOV)**

UPOV
34, chemin des Colombettes
CH-1211 Genève 20 (Suisse)

Tél.: +41 22 338 9111
Tlcp: +41 22 733 0336

Mél: upov.mail@upov.int
Site Web: www.upov.int